



# BILAN DE LA CONCERTATION

---

## PLAN LOCAL D'URBANISME DE BELLEFONTAINE – 95

DOSSIER D'APPROBATION POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE LE 07 NOVEMBRE 2019



# BILAN DE LA CONCERTATION

La prescription de l'élaboration du PLU en révision du POS date du 19 juin 2014.

Les modalités de concertation prévues par la commune à cette date sont les suivantes :

- Organiser des réunions publiques
- Réaliser une exposition en Mairie
- Publier dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune des informations permettant au public de prendre connaissance des éléments de révision
- Mettre un registre à disposition du public, destiné à recueillir l'avis de tous pendant toute la durée d'élaboration du projet.

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et une mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département.

## 1. Les réunions publiques

- 24.11.2015 : réunion publique présentant la procédure, le contenu d'un PLU et les principaux éléments de l'état des lieux
- 09.02.2016 : tables rondes sur le projet de territoire
- 22.02.2017 : réunion publique sur le PADD, les OAP, le zonage et le règlement.

## 2. Exposition en Mairie

- Un panneau présentant le Plan Local d'Urbanisme a été réalisé et affiché en mairie.



### 3. Les autres mesures d'informations

Plusieurs parutions dans le journal communal ont eu lieu.

- Extrait du Bellifontain n°4 d'octobre 2015 :

#### **Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Dès le début du mandat que vous nous avez donné, une de nos premières décisions a été d'engager la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune.

Afin de nous mettre en conformité avec la loi, le PLU doit être approuvé avant mars 2017. Cette date peut sembler lointaine, mais au regard des formalités administratives obligatoires, notamment de consultations des services extérieurs et d'enquête publique, ce délai est en réalité très court et nécessitera une forte mobilisation des élus, du bureau d'études qui nous accompagne (INGETER), mais aussi de l'ensemble des Bellifontains et Bellifontaines par le biais de la concertation.

##### **Les objectifs du PLU**

Le PLU permet à la commune de se doter d'un projet d'urbanisme pour 15 ans. Le PLU, qui remplace le POS, permet comme ce dernier, de réglementer les constructions nouvelles et les travaux sur les bâtiments existants en fonction de zones cohérentes au regard de la destination des sols (zone urbaine pavillonnaire et de bourg ancien, zone naturelle, agricole et forestière).

La nouveauté d'un PLU est d'élaborer un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui présentera les objectifs de développement de notre commune dans les domaines de l'environnement, des équipements publics, de l'urbanisation, des déplacements.... Ce volet du PLU est le reflet des choix politiques des élus du développement du territoire pour les 15 prochaines années.

Le PLU est également composé d'un diagnostic, qui reprend les informations complètes sur l'histoire, l'environnement, les données socio-économiques,... Il est complété par un volet justifiant les choix retenus pour élaborer le PLU et ses incidences sur l'environnement, constituant ainsi le rapport de présentation.

Il faut noter que la commune travaille dans un cadre strict qu'est l'application des orientations issues du Code de l'urbanisme, du SDRIF (document d'urbanisme de la Région Île de France qui a été approuvé fin 2013), mais aussi de la charte du Parc Naturel Régional Oise Pays de France, (également en cours de révision). De plus un certain nombre de servitudes avec en premier lieu le classement de la vallée de l'Ysieux limitent fortement nos marges de manœuvre.

##### **La concertation**

Un registre est à votre disposition au secrétariat de la Mairie depuis l'ouverture de la procédure afin de vous permettre de vous exprimer sur le sujet. Par ailleurs noter ce rendez-vous.

La présentation du diagnostic et des enjeux du PLU de notre commune vous sera faite lors de la première réunion publique le

**Mardi 24 novembre 2015 à 19h00**  
**Salle des fêtes de la Mairie**

- Extrait du Bellifontain n°5 d'avril 2016 :

#### **Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Les 24 novembre et 9 février dernier ont eu lieu les premières réunions publiques sur le PLU de Bellefontaine. La première réunion fut l'occasion de présenter les éléments de diagnostic qui servent de base à la réflexion pour élaborer ce document d'urbanisme. En Février, la réunion organisée fut l'occasion pour la trentaine de participants de travailler un peu plus concrètement sur des thématiques qui serviront à construire le projet de la commune, appelé le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

« Quelle population et quel type d'habitat pour 2030 » ; « Le cadre de vie, les espaces publics » ; « Notre paysage, les espaces agricoles et naturels » ; « Le développement des énergies renouvelables », sont les thèmes abordés qui ont ouverts les débats. La municipalité analysera les conclusions de ces travaux ces prochaines semaines afin de vous présenter un document d'étape à l'occasion d'une prochaine réunion publique.

- Le site internet de la commune comporte un onglet d'informations :



De plus, le temps de la phase technique, un site internet dédié a été mis en place : [bellefontaine-eplu.fr](http://bellefontaine-eplu.fr):

#### 4. Le registre

Plusieurs remarques y ont été portées. La commune y a répondu autant que faire se peut.

#### Conclusion :

La concertation réalisée tout au long de la procédure a été significative. En effet, si la commune a bien réalisé la concertation prévue au sein de la délibération prescrivant l'élaboration du PLU, elle l'a également complété par :

- Un atelier habitant

La concertation s'est déroulée sans aucun problème majeur. Les remarques du registre considérées comme pertinentes et qui pouvaient avoir un impact sur le PLU ont été analysées pendant les réunions de travail.

Le bilan de la concertation est donc positif.